

MENTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES POUR LE PORTAIL DES CANDIDATS

Valable à compter du : 16/04/2026

1. Responsable du traitement et champ d'application

La présente politique de confidentialité s'applique au portail des candidats du groupe Läderach.

Le responsable au sens de la législation sur la protection des données est :

- la société du groupe Läderach auprès de laquelle vous postulez concrètement (« société locale »), ainsi que
- **Läderach (Suisse) AG**, Bleiche 14, 8755 Ennenda, Suisse, en tant qu'exploitant central du système de gestion des candidatures.

Il existe entre les sociétés une **responsabilité conjointe au sens de l'art. 26 du RGPD** ou une répartition fonctionnelle des tâches au sens de la LPD révisée.

Vous trouverez un aperçu des sociétés concernées à **l'annexe 1**.

En fonction de votre origine et de la société auprès de laquelle vous postulez, veuillez consulter les annexes applicables :

- ANNEXE 6 - Conformité aux normes américaines
- ANNEXE 7 - Conformité au RGPD britannique
- ANNEXE 8 - CANADA (LPRPDE et Loi 25)
- ANNEXE 9 - JAPON (APPI)

Délégué à la protection des données / Conseiller en protection des données :

Lars Ebertz, EBERTZ DATENSCHUTZ GmbH

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

La présente politique de confidentialité peut être mise à disposition en plusieurs langues.

En cas de divergences, d'ambiguïtés ou de contradictions entre les versions linguistiques, seule la version allemande fait foi.

Les versions en langues étrangères sont fournies uniquement à des fins de clarté et n'ont aucune valeur juridique en soi.

2. Finalités du traitement des données

Vos données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

1. Mise en œuvre de la procédure de candidature
2. Communication dans le cadre du processus de candidature
3. Évaluation de votre aptitude à occuper le poste proposé
4. Gestion des comptes de candidats
5. le cas échéant, intégration dans le vivier de talents (uniquement avec votre consentement)
6. Organisation d'entretiens et de rendez-vous
7. Amélioration du processus de candidature sur une base agrégée ou anonymisée, ainsi qu'évaluation des commentaires fournis volontairement, dans la mesure où ceux-ci ne permettent pas d'identifier des candidats individuels aux fins de décisions de sélection.

3. Catégories de données traitées

Seules les données à caractère personnel nécessaires à la conduite et à l'évaluation de la procédure de candidature concrète et liées au poste sont traitées.

- Données de base (nom, e-mail, coordonnées)
- Données de candidature (CV, diplômes, qualifications)
- Données de communication
- Données d'utilisation (accès au portail, fichiers journaux)
- En principe, aucune catégorie particulière de données à caractère personnel n'est collectée de manière active.
- Dans la mesure où de telles données sont transmises volontairement par les candidats, leur traitement n'a lieu que dans la mesure où cela
 - est nécessaire à l'exercice de droits ou au respect d'obligations légales dans le domaine du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, ou
 - si la personne concernée a donné son consentement explicite

4. Bases juridiques

Le traitement s'effectue sur la base des fondements juridiques suivants :

- Art. 6, al. 1, let. b du RGPD / Art. 31, al. 2, let. a de la LPD révisée

(Mise en œuvre de mesures précontractuelles / Processus de candidature)

- Art. 6, al. 1, let. a RGPD / Consentement

(par exemple, vivier de talents, service d'informations sur les carrières) L'inscription au vivier de talents est entièrement volontaire et n'a aucune incidence sur la décision relative à la candidature concrète. Elle repose exclusivement sur un consentement distinct.)

- Art. 6, al. 1, let. f RGPD /

(Garantie du fonctionnement sûr et stable du système de gestion des candidatures, sécurité informatique, prévention des abus ainsi que gestion technique et organisationnelle du processus de candidature)

- Art. 9, al. 2, let. b du RGPD

(dans la mesure où des catégories particulières de données sont traitées)

5. Destinataires et sous-traitants

Pour la mise en œuvre du processus de candidature, nous faisons appel aux prestataires de services suivants :

- softgarden e-Recruiting GmbH (système de gestion des candidatures)
- Fournisseurs d'hébergement informatique au sein de l'UE
- autres sous-prestataires conformément à l'annexe 2

Tous les prestataires de services sont liés par contrat conformément à l'art. 28 du RGPD / art. 9 de la LPD révisée.

6. Transferts vers des pays tiers

Le transfert de données à caractère personnel vers des pays situés en dehors de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse n'a lieu que dans le respect des exigences légales.

6.1 Mécanismes de transfert autorisés

Selon le destinataire, le transfert s'effectue sur la base :

- d'une décision d'adéquation (art. 45 RGPD / art. 16 LPD révisée)
- des clauses contractuelles types de l'UE (SCC)
- Cadre de protection des données UE-États-Unis (DPF) (le cas échéant)

6.2 Mesures de protection supplémentaires (TIA)

Des mesures supplémentaires sont mises en œuvre pour les transferts vers des pays tiers non sûrs :

- Cryptage
- Restrictions d'accès
- Garanties contractuelles en matière de sécurité
- Évaluations d'impact des transferts (TIA) basées sur les risques

Pour plus de détails, voir l'annexe 3 (module « Transferts vers des pays tiers »).

7. Traitement automatisé / profilage (y compris l'analyse de CV)

Nous utilisons des procédures partiellement automatisées dans le cadre du processus de candidature.

7.1 Analyse de CV

Votre dossier de candidature peut faire l'objet d'une analyse automatisée afin de :

- structurer le contenu
- extraire les qualifications
- faciliter le traitement

7.2 Type de traitement

Il n'y a pas de prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD.

Les résultats servent exclusivement à aider les collaborateurs des RH. Il n'y a pas de présélection automatisée, pas de notation automatisée ni de classement automatisé des candidats ayant des conséquences juridiques ou comparables.

7.3 Conséquences

- Pas de rejet automatique
- Aucune conséquence juridique ou comparable
- La décision finale est toujours prise par une personne physique

8. Durée de conservation

Vos données sont conservées comme suit :

- Données de candidature : 6 mois maximum après la fin de la procédure
- Banque de talents : jusqu'à nouvel ordre, pour une durée maximale de 12 mois
- Les obligations légales de conservation des données restent inchangées

La conservation des données n'a lieu que pendant la durée nécessaire à la conduite de la procédure de candidature, à la défense contre d'éventuelles réclamations relevant du droit du travail ou de l'égalité de traitement, ou au respect des obligations légales.

9. Vos droits

Vous disposez des droits suivants :

- Accès (art. 15 RGPD / art. 25 LPD révisée)
- Rectification (art. 16 RGPD)
- Effacement (art. 17 RGPD)
- Limitation du traitement (art. 18 RGPD)
- Portabilité des données (art. 20 RGPD)
- Opposition (art. 21 RGPD)
- Retrait du consentement (art. 7, al. 3 du RGPD)

En outre :

- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- Dans la mesure où le traitement concerne des candidatures au Portugal, il existe un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle portugaise compétente en matière de protection des données (CNPD)
-

10. Obligation de fournir des données

La fourniture de vos données est nécessaire à la mise en œuvre du processus de candidature.

Sans ces données, votre candidature ne pourra pas être prise en compte.

11. Sécurité des données

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, notamment :

- des contrôles d'accès
- Cryptage
- Enregistrement et surveillance
- Autorisations basées sur les rôles

Annexe 1 – Sociétés Läderach (responsables)

- Läderach (Canada) Inc.
- Läderach (Allemagne) GmbH
- Läderach (France) SAS
- Läderach (Autriche) GmbH
- Läderach (Suisse) AG
- Läderach (UK) Ltd.
- Läderach Global Capability Center (Portugal)
- Läderach Japan K.K
- Läderach USA Inc.

Annexe 2 – Sous-traitants et sous-traitants secondaires

Prestataires de services	Finalité	Localisation
Softgarden	Gestion des candidatures	UE
Textkernel	Analyse de CV	UE
Fournisseur d'hébergement Infrastructure		UE

Annexe 3 – Transferts vers des pays tiers

1. Catégories de transferts

- Outils SaaS
- Services de communication
- Systèmes d'analyse/de retour d'information

2. Bases juridiques

- SCC (clauses contractuelles types)
- DPF (si certifié)
- Art. 49 du RGPD (uniquement dans des cas exceptionnels)

3. Mesures techniques

- Cryptage TLS
- Restrictions d'accès
- Minimisation des données

4. Mesures organisationnelles

- Évaluations des risques fournisseurs
- Documentation TIA
- Réévaluation régulière

Annexe 4 – Profilage / Traitement automatisé

- Description de l'analyse des CV
- Pas de décisions automatisées
- vérification humaine garantie

Annexe 5 – Politique de suppression (résumé)

Type de données	Délai
Données de candidature	6 mois
Réserve de talents	12 mois
Journaux	90 jours

ANNEXE 6 - Conformité aux normes américaines

1. Objet et champ d'application

La présente annexe complète les informations générales sur la protection des données relatives au portail des candidats du groupe Läderach et s'applique aux :

- les candidats résidant aux États-Unis ainsi que
- les candidatures auprès de **Läderach USA Inc.**

La présente annexe tient notamment compte :

- la California Consumer Privacy Act (CCPA/CPRA)
- les lois pertinentes en matière de protection des données des différents États américains
- les lois américaines sur l'emploi (notamment l'Equal Employment Opportunity – EEOC)
- les exigences réglementaires relatives aux processus décisionnels automatisés (par exemple, la loi locale 144 de New York)

2. Catégories de données à caractère personnel (avis au moment de la collecte)

Au moment de la collecte des données, les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- **Identifiants** : nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse
- **Informations professionnelles** : CV, qualifications, expérience professionnelle
- **Données relatives à la formation** : diplômes et attestations de qualification
- **Informations sur l'activité Internet** : utilisation du portail des candidats, données de connexion
- **Déductions** : informations relatives à l'aptitude déduites des dossiers de candidature

3. Finalités du traitement

Le traitement est effectué aux fins suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure de candidature
- Évaluation de l'aptitude professionnelle
- Communication avec les candidats
- Organisation d'entretiens
- Amélioration et optimisation des processus de recrutement

4. Données personnelles sensibles

Läderach ne traite pas activement de données à caractère personnel sensibles au sens de la législation américaine.

Si des candidats fournissent volontairement des données sensibles, leur traitement s'effectue exclusivement :

- dans le cadre d'obligations légales ou
- dans la mesure où cela est nécessaire pour la procédure de candidature

5. Vente et transmission de données à caractère personnel

Läderach :

- ne vend aucune donnée à caractère personnel (« No Sale »)
- ne partage pas de données à caractère personnel à des fins de publicité comportementale hors contexte (« No Sharing »)

Un mécanisme de désactivation (« Do Not Sell or Share ») n'est donc pas nécessaire.

6. Durée de conservation (spécifique aux États-Unis)

Par dérogation aux règles générales, les durées de conservation suivantes s'appliquent au marché américain :

- Données de candidature : jusqu'à **24 mois** après la fin de la procédure
- Banque de talents : jusqu'à révocation du consentement
- Prolongation de la conservation possible en cas de :
 - procédures en cours
 - obligations légales
 - conservation des données à des fins de litige

Cette disposition vise notamment à respecter les obligations de preuve et de défense prévues par le droit du travail.

7. Droits des candidats (droits à la vie privée aux États-Unis)

Selon l'État, les candidats bénéficient des droits suivants :

- Droit d'accès (« Right to Know »)
- Droit à l'effacement (« Right to Delete »)
- Droit de rectification (« Right to Correct »)
- Droit à la limitation de l'utilisation des données sensibles (le cas échéant)

Les demandes peuvent être adressées à tout moment à :

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

8. Traitement automatisé et procédures basées sur l'IA

8.1 Utilisation de technologies automatisées

Des technologies d'assistance sont utilisées dans le cadre du processus de candidature, notamment :

- l'analyse de CV pour l'évaluation structurée des dossiers de candidature

8.2 Absence de décisions individuelles automatisées

- Il n'y a pas de prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD ou de réglementations américaines comparables
- Les décisions relatives aux candidatures sont prises exclusivement par des personnes physiques

8.3 Conformité aux réglementations américaines

Les systèmes utilisés sont conformes aux exigences :

- de la loi locale 144 de New York (Automated Employment Decision Tools)
- de l'Illinois AI Video Interview Act (le cas échéant)

8.4 Équité et non-discrimination

Afin d'éviter toute discrimination, il est veillé à ce que :

- aucune utilisation d'attributs sensibles pour la prise de décision
- un contrôle régulier des processus
- un contrôle humain de toutes les décisions
- Les systèmes utilisés sont régulièrement contrôlés afin de détecter d'éventuels effets discriminatoires.

9. Égalité des chances en matière d'emploi (EEO)

Läderach est un employeur garantissant l'égalité des chances.

Les candidatures sont évaluées indépendamment des caractéristiques suivantes :

- Race
- Sexe
- Religion
- Âge
- Nationalité

- Handicap
- Orientation sexuelle

10. Vérification des antécédents (facultatif)

Si cela est prévu dans le processus de candidature :

- les vérifications des antécédents ne sont effectuées qu'avec le consentement préalable
- une déclaration distincte est fournie conformément à **la loi sur la loyauté en matière de rapports de crédit (FCRA)**

11. Sécurité des données

Outre les mesures générales, les dispositions suivantes s'appliquent :

- des contrôles d'accès selon le principe du « besoin d'en connaître »
- Enregistrement (logging) à des fins de conformité et d'audit
- Mesures de sécurité visant à empêcher tout accès non autorisé

12. Conservation des données à des fins de litige et exigences légales

Afin de respecter les exigences légales américaines, les données à caractère personnel peuvent :

- être conservées au-delà des délais de conservation habituels
- dans le cadre de :
 - procédures relevant du droit du travail
 - d'enquêtes administratives
 - procédures judiciaires

être traitées

13. Contact

Pour toute question relative à la protection des données :

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

ANNEXE 7 – Conformité au RGPD britannique

1. Objet et champ d'application

La présente annexe complète les informations générales sur la protection des données relatives au portail des candidats du groupe Läderach et s'applique aux :

- aux candidats résidant au Royaume-Uni ainsi qu'aux
- aux candidatures adressées à **Läderach (UK) Ltd.**

La présente annexe tient notamment compte :

- le Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni (UK GDPR)
- La loi de 2018 sur la protection des données
- les lignes directrices de l'Information Commissioner's Office (ICO)

2. Responsable du traitement et autorité de contrôle

Le responsable du traitement au sens du RGPD britannique est :

- **Läderach (UK) Ltd.** en tant que société locale ainsi que
- **Läderach (Suisse) AG** dans le cadre du traitement des données à l'échelle du groupe

Pour toute question relative à la protection des données, les personnes concernées peuvent s'adresser au délégué à la protection des données :

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

L'autorité de contrôle compétente au Royaume-Uni est :

Information Commissioner's Office (ICO)

www.ico.org.uk

3. Catégories de données à caractère personnel

Dans le cadre de la procédure de candidature, les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- Données d'identification (nom, coordonnées)
- Données relatives à la candidature (CV, qualifications, diplômes)
- Données de communication
- Données d'utilisation (fichiers journaux, accès au système)
- le cas échéant, catégories particulières de données à caractère personnel, dans la mesure où elles sont fournies volontairement

4. Finalités du traitement

Le traitement est effectué aux fins suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure de candidature
- Évaluation de l'aptitude
- Communication avec les candidats
- Organisation d'entretiens
- Constitution d'un vivier de talents (uniquement avec consentement)
- Amélioration des processus de recrutement

5. Bases juridiques (RGPD britannique)

Le traitement est effectué sur la base de :

- Art. 6, al. 1, let. b du RGPD britannique

(mesures précontractuelles / candidature)

- Art. 6, al. 1, let. f du RGPD

(intérêts légitimes, notamment le fonctionnement et la sécurité du système)

- Art. 6, al. 1, let. a, RGPD

(consentement, par exemple, vivier de talents)

- Art. 9, al. 2, let. b du RGPD britannique

(catégories particulières, si nécessaire)

6. Transferts internationaux de données (transferts vers le Royaume-Uni)

6.1 Principe

Les données à caractère personnel peuvent être transférées vers des pays situés en dehors du Royaume-Uni, notamment :

- vers l'Union européenne
- en Suisse
- vers d'autres pays tiers

6.2 Mécanismes de transfert

Les transferts s'effectuent exclusivement sur la base de garanties appropriées :

- **Règlements britanniques** sur l'adéquation (**UK Adequacy Regulations**)
- Accord international sur le transfert de données (IDTA)
- Avenant britannique aux clauses contractuelles types de l'UE (SCC)

6.3 Mesures de protection supplémentaires

Pour les transferts vers des pays tiers non sûrs, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- le chiffrement
- Restrictions d'accès
- Mesures de sécurité contractuelles
- Évaluations d'impact des transferts (TIA) basées sur les risques

7. Traitement automatisé et profilage

7.1 Utilisation des technologies

Des technologies d'assistance sont utilisées dans le cadre du processus de candidature, notamment :

- l'analyse de CV pour structurer les dossiers de candidature

7.2 Absence de décisions automatisées

- Aucune décision individuelle automatisée n'est prise conformément à l'art. 22 du RGPD
- Les décisions sont prises exclusivement par des personnes physiques

7.3 Conséquences

- Aucune conséquence juridique ou significative pour les candidats
- Vérification humaine de tous les résultats

8. Durée de conservation (spécifique au Royaume-Uni)

Les délais de conservation suivants s'appliquent :

- Données de candidature : jusqu'à **12 mois** après la clôture de la procédure
- Banque de talents : jusqu'à révocation du consentement
- Une conservation plus longue est possible en cas d'
 - obligations légales
 - Exercice ou défense de droits

9. Droits des personnes concernées (RGPD britannique)

Les candidats disposent des droits suivants :

- Droit d'accès (art. 15 du RGPD britannique)
- Droit de rectification (art. 16 du RGPD britannique)
- Droit à l'effacement (art. 17 du RGPD britannique)
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD britannique)
- Droit à la portabilité des données (art. 20 du RGPD britannique)
- Droit d'opposition (art. 21 du RGPD britannique)
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé

10. Droit d'introduire une réclamation

Les personnes concernées ont le droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

Information Commissioner's Office (ICO)

www.ico.org.uk

11. Sécurité des données

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre, notamment :

- Contrôles d'accès
- Cryptage
- Journalisation et surveillance
- Concepts d'autorisation basés sur les rôles

12. Contact

Pour toute demande relative à la protection des données :

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

ANNEXE 8 – CANADA (LPRPDE ET LOI 25)

1. Objet et champ d'application

La présente annexe complète les informations générales sur la protection des données relatives au portail des candidats du groupe Läderach et s'applique aux :

- les candidats résidant au Canada ainsi que
- aux candidatures auprès de Läderach (Canada) Inc.

La présente annexe tient notamment compte de :

- Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)
- Loi 25 du Québec (Loi sur la protection des renseignements personnels)

2. Catégories de données à caractère personnel

Les catégories de données à caractère personnel suivantes sont traitées :

- Données d'identification (nom, coordonnées)
- Données relatives à la candidature (CV, qualifications, diplômes)
- Données de communication
- Données d'utilisation (fichiers journaux, accès au portail)
- Informations dérivées (« inférences ») pour l'évaluation de l'aptitude

3. Finalités du traitement

Le traitement est effectué exclusivement aux fins suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure de candidature
- Évaluation de l'aptitude professionnelle
- Communication avec les candidats
- Organisation d'entretiens
- Intégration dans le vivier de talents (uniquement avec consentement)

Tout traitement ultérieur n'aura lieu que s'il est compatible avec les finalités initiales.

4. Consentement

Le consentement est obtenu sur le portail des candidats par une action active de la part du candidat (par exemple, en cochant une case non pré-sélectionnée).

Avant que le consentement ne soit donné, les finalités du traitement ainsi que ses conséquences éventuelles sont présentées de manière claire et compréhensible.

Cela signifie notamment :

- une information transparente sur les finalités et le traitement
- une présentation compréhensible des conséquences
- Possibilité de retirer son consentement à tout moment

Les consentements sont obtenus séparément en fonction des finalités du traitement, notamment pour :

- le vivier de talents
- Traitement des données sensibles
- Utilisation étendue des données des candidats

5. Données à caractère personnel sensibles

En principe, les données sensibles ne sont pas collectées activement.

Si de telles données sont fournies volontairement, leur traitement n'a lieu que :

- avec le consentement explicite de la personne concernée ou
- dans la mesure où la loi l'exige

6. Transferts internationaux de données

Les données à caractère personnel peuvent être transférées en dehors du Canada, notamment :

- vers l'UE
- en Suisse
- vers d'autres pays dans lesquels Läderach exerce ses activités

Dans ce cadre, il est garanti :

- un niveau adéquat de protection des données
- une protection contractuelle
- des mesures techniques et organisationnelles appropriées

7. Durée de conservation

Les données à caractère personnel ne sont conservées que pendant la durée nécessaire :

- Données de candidature : en principe jusqu'à **12 mois**
- Banque de talents : jusqu'à révocation du consentement

Une conservation plus longue peut avoir lieu si :

- des obligations légales s'appliquent

- des intérêts légitimes sont en jeu (par exemple, la défense en justice)

8. Droits des personnes concernées

Les candidats disposent des droits suivants :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit de retirer son consentement
- Droit de saisir les autorités compétentes

9. Traitement automatisé

9.1 Utilisation de technologies

Des technologies d'assistance sont utilisées, notamment l'analyse de CV.

9.2 Absence de décisions automatisées

- Aucune décision automatisée ayant des effets juridiques
- La décision finale est prise par des personnes physiques

10. Exigences spécifiques au Québec (loi 25)

Si les candidats résident au Québec :

- des informations transparentes sont fournies concernant le traitement automatisé
- les transferts internationaux de données sont signalés
- des mesures de protection supplémentaires sont mises en œuvre

11. Contact

E-mail : lars.ebertz@laderach.com

ANNEXE 9 – JAPON (APPI)

1. Objet et champ d'application

La présente annexe s'applique en complément des informations générales sur la protection des données pour :

- les candidats résidant au Japon ainsi que
- les candidatures adressées à **Läderach Japan K.K.**

La présente annexe tient compte de :

- la loi sur la protection des informations personnelles (APPI)

2. Catégories de données à caractère personnel

Les données suivantes sont traitées :

- Données d'identification (nom, coordonnées)
- Données relatives à la candidature (CV, qualifications)
- Données de communication
- Données d'utilisation

3. Finalités du traitement

Le traitement est effectué exclusivement aux fins suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure de candidature
- Évaluation de l'aptitude
- Communication avec les candidats
- Organisation d'entretiens

Les données à caractère personnel sont traitées exclusivement à des fins clairement définies et déterminées au préalable. Une modification de la finalité du traitement n'est possible que dans la mesure où celle-ci présente un lien raisonnable avec la finalité initiale et où la personne concernée en est informée en conséquence

Toute utilisation au-delà de ce cadre ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de la personne concernée.

4. Base juridique / Consentement

Le traitement est effectué sur la base :

- du consentement de la personne concernée ou

- des dispositions légales autorisant le traitement conformément à l'APPI

5. Transmission à des tiers

La transmission de données à caractère personnel n'a lieu que :

- avec le consentement de la personne concernée ou
- dans la mesure où la loi l'autorise

6. Transferts internationaux de données

En cas de transfert de données à caractère personnel à des tiers situés en dehors du Japon, les personnes concernées seront informées :

- les catégories de destinataires
- le pays de destination
- le niveau de protection des données en vigueur dans ce pays

7. Sécurité des données

Des mesures appropriées sont prises, notamment :

- des restrictions d'accès
- Protection contre tout accès non autorisé
- Mesures de sécurité organisationnelles

8. Durée de conservation

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à :

- le processus de candidature
- respecter les exigences légales

9. Droits des personnes concernées

Les candidats disposent des droits suivants :

- d'accéder aux données enregistrées
- Rectification ou suppression
- Retrait du consentement

10. Traitement automatisé

- Pas de décisions automatisées ayant des effets juridiques

- Soutien par des technologies (par exemple, analyse de CV)
- Décision finale prise par des personnes physiques

11. Contact

E-mail : lars.ebertz@laderach.com